

PAR COURRIEL

Le 6 juillet 2017

Solmatech inc.

Objet : Demande d'accès n° 2006 27028 - Réponse

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 28 juin dernier, concernant le lot 4 815 442 du cadastre du Québec à Contrecoeur. Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande. Il s'agit de :

1. Autorisation, 30 novembre 2004 (2 pages).

Vous noterez que dans ce document des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièces jointes, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par
Isabelle Lavoie
Répondante régionale

p. j. (4)

Longueuil, le 30 novembre 2004

AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., article 32)

art. 53-54

N/Réf. : 7321-16-01-0030100
400183726

Objet : Travaux de prolongement d'une conduite d'égout domestique
pour le raccordement de trois (3) maisons existantes

Monsieur,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 20 août 2004, reçue le 9 septembre 2004 et complétée le 11 novembre 2004, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Prolonger sur la rue Des Mélézes, une conduite d'égout domestique de 200 millimètres de diamètre sur une longueur de 130 mètres pour le raccordement de trois (3) maisons existantes.

Les travaux seront réalisés sur les lots 165 Ptie, 165-1 à 165-4 du cadastre officiel de la paroisse de Contrecoeur, municipalité de Contrecoeur (V), MRC de Lajemmerais.

Autorisation

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le titulaire s'engage à réaliser ce projet tel qu'il est décrit aux présentes.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Formulaires de présentation des demandes d'autorisation pour les projets d'aqueduc et d'égouts, datés du 20 août 2004, signés par art. 23-24 ing., art. 23-24
- Plan 2004045 M-01 Rév. B intitulé *Plan et Profil*, daté du 18 octobre 2004, signé et scellé par art. 23-24 ing., art. 23-24
- Documents administratifs manquants transmis le 4 novembre 2004 par art. 23-24
- Documents administratifs manquants transmis le 11 novembre 2004 par art. 23-24

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

LG/RL/lt


Lorraine Goyette
Directrice régionale
de l'analyse et de l'expertise
de l'Estrie et de la Montérégie

c.c. Ville de Contrecoeur